République Française

Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20250225-35-25-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/03/2025

N° 35/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 février 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 4 mars 2025

Objet de la délibération :

Vote du budget primitif 2025 – ZAE Epeugney

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	18
- Votants	72

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-cinq février,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Procuration	Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Franck COLLINET, Jean-Pierre CUNCHON à Christian MESNIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Christophe JOUVIN à Vanessa DORDOR, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Mickael NICOLET à Adrien BART, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN
Suppléé(e)s	Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT
Excusé(e)	Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Danièle FIETIER, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Lydie SAGE, Pierre-André VOUILLOT
Absent(e)s	Guillaume AYMONIN, Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Chantal MARAUX, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Bernard HUOT-MARCHAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vincent MARGUET, Vice-Président, présente aux délégués communautaires le projet de budget primitif du Budget ZAE Epeugney pour l'exercice 2025 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DÉPENSES	**RECETTES**
	393 973.38	383 112.71
Reprise définitive du résultat		10 860.67
TOTAL	393 973.38	393 973.38
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	**RECETTES**
	323 112.71	259 325.42
Reprise définitive du résultat		63 787.29
TOTAL	323 112.71	323 112.71

Invité à se prononcer, le conseil communautaire à l'unanimité approuve le budget primitif 2025 du Budget ZAE Epeugney.

Fait et délibéré en séance, le 25.02.2025
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

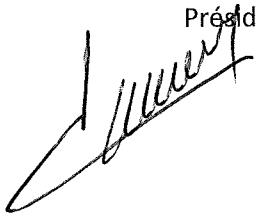

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20250225-35-25-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/03/2025